

Avis voté en plénière du 10 juillet 2018

# L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives

## Déclaration du groupe Associations

Chers collègues, il paraît que dans certains milieux le dernier qui parle a raison. Si tel est le cas, je voudrais rassurer - si elles en avaient besoin - Muriel Hurtis et Françoise Sauvageot, puisque nous allons voter pour cet excellent rapport ; donc le CESE dans son entier votera certainement majoritairement !

Merci de votre travail tout à fait intéressant et surtout qui a réussi à traiter large une saisine ministérielle qui nous a apporté un sujet un peu rabougri par rapport aux premiers échanges qui avaient eu lieu avec le Cabinet. Vous avez finalement réussi à traiter quasiment tous les sujets que nous avons souhaité aborder, à les intégrer à la saisine, c'est-à-dire les dimensions du sport autour de sport et société que sont à la fois la dimension sportive, la dimension sociale, la dimension citoyenne, la dimension environnementale, mais aussi économique, éducative et même territoriale. C'est une réussite qu'il faut souligner.

Parmi l'ensemble des préconisations que vous avez proposées je voudrais en souligner deux ; beaucoup auraient pu l'être mais d'autres intervenants les ont pointés avant moi.

La première concerne les équipements publics et votre idée de promouvoir et de faciliter toutes les activités sportives qui se déroulent dans l'espace public. C'est un élément extrêmement important qui, d'ailleurs, nous rappelle que dans les territoires il y a bien-sûr nécessité d'avoir des équipements publics nombreux mais aussi de qualité.

Avec seconde je veux réaffirmer avec vous qu'il ne peut y avoir d'accès du plus grand nombre au sport s'il n'y a pas de véritable politique publique, et qu'il n'y a pas de véritable politique publique si de réels moyens n'y sont pas consacrés. C'est en ce sens que nous soutenons notamment votre idée d'augmentation des prélèvements sur les recettes de la Française des Jeux - au passage, je voudrais dire que les projets de privatisation de cette structure peuvent remettre en cause ce financement notamment pour le sport pour tous - mais aussi des paris en ligne ou encore des retransmissions télévisées.

Je profite de cette Tribune pour rappeler le rôle essentiel joué par les associations dans le développement du sport. À ce stade, je vous demanderai de prendre quelques secondes pour remercier les dizaines de milliers de bénévoles qui, tous les jours, consacrent leur cœur, leur temps et leur énergie à faire partager le respect de l'autre et l'amour du sport. Merci de les applaudir.

Mais je voudrais aussi rappeler trois autres caractéristiques qui révèlent le rôle essentiel joué par les associations au bénéfice du Développement de la pratique sportive. La première est qu'elles assurent une bonne couverture territoriale. La présidente de la section de l'aménagement du territoire regrettait tout à l'heure le fait que, dans cette avis, nous n'ayons peut-être pas assez travaillé sur les territoires délaissés ; je veux lui dire que sur le terrain, les associations y travaillent tous les jours et en sont fières.

La seconde est que les associations sont une école de la démocratie. À l'image des propos tenus pour par mon ami Stéphane Junique qui faisait tout à l'heure le parallèle entre pratique sportive et prévention santé, je voudrais pour le paraphraser faire le parallèle entre pratique en association sportive et prévention démocratique, pour rappeler que si les associations sportives ont un caractère sportif, elles sont d'abord des associations, des écoles du faire ensemble, du lien social mais aussi du respect de l'autre.

Enfin, et c'est la troisième caractéristique que je souhaitais mettre en exergue, elle joue un rôle important au service du développement économique. En effet, les 280 000 associations sportives participent aussi au développement économique. Un chiffre le montre : 82 000 des 124 000 emplois directs générés par les métiers du sports sont portés par des associations. À elle seule, cette réalité est un plébiscite pour les associations et leur statut qui, parce qu'il garantit le désintérêt financier de leurs membres, sert déjà l'intérêt général. Il n'est donc pas utile, comme le proposent certains, de changer leur statut ce qui, paraît-il leur conférerait plus d'efficacité et plus de reconnaissance au sein de L'ESS, secteur dans lequel, je le rappelle, les associations sont déjà, et de loin, le principal employeur.

Merci de votre attention.